



Protocole d'Incarville

Des avancées, mais FO Justice reste vigilant !

COMMUNIQUÉ :

Hier se tenait le quatrième comité de suivi du protocole d'Incarville, signé par **FO Justice**, après l'assassinat de nos deux Collègues, et qui impose 33 actions prioritaires à l'administration.

En préambule, le Directeur de l'Administration Pénitentiaire confirme que le protocole est bien dans le budget 2026, et que, s'il est voté, il permettra d'avoir des moyens dédiés puisque faisant partie des missions prioritaires pour 2026, créant pour le protocole pas moins d'une centaine d'emplois.

Pour terminer 2025, le ministère reste pendu aux annonces du Premier ministre, dans l'attente d'un dégel budgétaire espéré à hauteur de 180 millions d'euros (en crédit de paiement) pour la DAP.

FO Justice comprend que, si plusieurs engagements avancent concrètement, beaucoup demeurent en attente de moyens, de livraisons ou d'arbitrages interministériels.

► Des actions finalisées :

FO Justice note que la banalisation des véhicules est généralisée selon la cible du protocole (75% *minimum*) et que certaines DISP sont allées jusqu'à 94% du parc. Seule la DISP de Paris se fait défavorablement remarquer, puisque le Directeur interrégional ne souhaite pas aller au-delà de 50%.

FO Justice a alors rappelé au DAP les termes précis du protocole que nous avons signé et que Paris devait s'y soumettre.

Nous apprenons également qu'une convention nationale était fraîchement signée avec les 3 plus grandes compagnies autoroutières (couvrant 95% du territoire national) et qu'un procédé sera décliné dans toutes les ARPEJ / PREJ.

D'autres actions sont finalisées et mises en place, telles que la refonte des niveaux d'escortes, le renforcement des escortes 3 et 4 par les FSI ou ERIS...

Ces mesures traduisent l'efficacité du protocole et les revendications portées par FO Justice pour la sécurité des personnels.

Cependant, **FO Justice** a demandé au DAP et ses services, quelle était la part des extractions réalisées avec PMF, en IDF, en visio, avec déplacement du magistrat... et nous avons appris que personne n'était capable de nous donner ces informations. Si, en France, nous avons réalisé par moins de 172 000 extractions en un an, **quelle est la part d'extractions non réalisées en faveur de la visioconférence ???**

.../...



Alors que 96,8% des établissements pénitentiaires sont dotés de dispositifs de visioconférence personne n'est capable de répondre ! Inimaginable...

Seule certitude : le nombre d'extractions non réalisées au profit du déplacement du magistrat se compte sur les doigts... d'une main !

Des actions en cours qui appellent des garanties !

► FO Justice exige un calendrier clair pour :

- Le renouvellement du parc automobile ESP et ERIS (252 véhicules en commande, livraisons 2025-2026) ;
- La dotation en armes longues et équipements de protection (retards sur les gilets lourds et le marché 5.56) ;
- Le déploiement des PIE, caméras-piétons et bombes incapacitantes (y compris grand modèle) encore trop lent ;
- Portée par **FO Justice**, la révision de la note du port de la cagoule en intégrant les escortes 3 ;
- Le déploiement des chiens en spécialité stupéfiants : des recrutements sont en cours de 4 chiens (2 pour Ducos et 2 pour Lyon) ;
- 4 nouveaux chiens pour Aix, Fleury, Bourg et un établissement de la DISP de Toulouse à définir.

FO Justice réaffirme que ces équipements sont indispensables à la sécurité opérationnelle.

S'agissant des cycles de travail : FO Justice ne lâche rien !

Le diagnostic national est clos, mais les difficultés persistent (manque de RH, complexité de gestion, attachement au M/N).

43% des établissements se sont lancés dans une réflexion (non obligatoire) de refonte des services. **FO Justice** rappelle qu'il a été le seul syndicat à exiger la suppression du cycle "matin-nuit", source de fatigue et d'accroissement des risques psychosociaux, mais qu'à l'issue du diagnostic, 30% des Collègues souhaitent le conserver.

FO Justice restera mobilisé et poursuivra son travail de contrôle et d'exigence sur toutes les actions encore inachevées afin que chaque mesure du protocole d'Incarville devienne une réalité concrète pour les Personnels.

Pour davantage de détail sur chacune des mesures du protocole, vous pouvez, comme d'habitude, solliciter vos représentants.

Notre seule priorité demeure Votre sécurité et vos conditions de travail !

FO Justice – le 24 Octobre 2025

